

Bordeaux, le 22 novembre 2022

Ce mercredi 16 Novembre 2022, s'est tenu le Comité Technique Spécial dont l'ordre du jour était :

- 1 Approbation du PV du 20 avril 2022
- 2 Télétravail (droit commun)
- 3 ACT 2022
- 4 Questions diverses

1 Approbation du PV

Le Procès Verbal du 20 Avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 Télétravail

Le référent Télétravail a ensuite pris la parole et nous a présenté la « *Charte d'engagement sur le télétravail* » de droit commun, en indiquant que les demandes sont dématérialisées. Il a rappelé que les règles concernant le télétravail sont sur la base de textes de référence.

Une période de 3 mois d'adaptation peut être demandée au télétravailleur avec la mise en place d'un bilan après la dite période. Le télétravailleur se doit de rendre compte immédiatement à son supérieur hiérarchique de tout problème rencontré lors de l'accomplissement de ses tâches à domicile.

La Présidente a voulu acté 1 jour de télétravail par semaine dans un premier temps, sans pour autant être figée sur le sujet. Elle effectuera un bilan quelques mois après le démarrage, pour éventuellement accorder une extension à deux jours.

Le référent Télétravail a indiqué qu'un calibrage entre le manager et le télétravailleur se devait d'être fait au moment de l'entretien. A l'issue, si la charte n'a pas été signée entre les deux parties, il n'y aura pas de possibilité de télétravail. Le lancement de cette Charte d'engagement sur le télétravail sera validé en CTI et débutera au plus tard le 1^{er} Janvier.

3 ACT

Le Bilan ACT 2022 a été validé par l'ensemble des OS. Tout a été acheté a rappelé la Direction, en nous indiquant également que le budget dévolu pour les ACT 2023 serait sensiblement le même que celui de cette année.

4 Questions diverses

Concernant les questions diverses, l'UFAP a abordé les sujets suivants :

- Parking vélos /Motos

L'UFAP UNSa Justice a fait un constat du parking vélos et motos. Force est de constater qu'il est très compliqué de positionner son vélo sur le rail du haut, voir impossible... De plus, les vélos électriques ainsi que les vélos munis de paniers en font une difficulté supplémentaire. Actuellement, ils sont tous stationnés autour du rail dédié. Le parking motos n'est également pas du tout adapté. Pas de place pour manœuvrer si l'on souhaite sortir. La Présidente a entendu ces problématiques en demandant qu'une étude de projet au niveau du DAI soit réalisée.

L'UFAP UNSa Justice a demandé pour le prochain CTS d'avoir un retour sur des propositions. La présidente a validé dans ce sens.

- Places de parking

L'UFAP UNSa Justice a posé la question sur l'attribution de 3 places de parking mise à disposition pour le logement de fonction du chauffeur DI. Il semblerait d'après la présidente, que cette pratique date d'un long moment.

L'UFAP UNSa Justice constate de réelles difficultés de stationnement sur la DI. L'idée d'une réflexion commune sur ce sujet serait souhaitable et ainsi, apporter de meilleures conditions de travail pour les personnels.

Organisation du service des agents Prej de la Nouvelle Aquitaine

L'UFAP UNSa Justice a rappelé à la Direction qu'un Groupe de Travail avec les OS représentatives avait été mis en place pour permettre de travailler et ainsi de réaliser un « **référentiel EJ** » en 2019, pour l'ensemble des 4 pôles. Cela avait permis une **harmonisation de nos pratiques mais également d'envisager de manière collaboratives, des pistes d'amélioration des conditions de travail** pour tous les personnels exerçant en Prej. Que ce soit pour l'organisation du service, l'organisation des missions, les différents équipements ainsi que la gestion RH des personnels.

L'UFAP UNSa Justice a ensuite expliqué la réalité actuelle du terrain, à savoir :

Le non respect des mesures actées en groupe de travail

Plannings sans cesse remaniés (plusieurs fois par jours)

Changements de missions quotidiennes avec heure de fin de service qui diffère

Amplitude horaire de l'agent très souvent dépassée

Escorte un à deux agents non calibrée

Repos légal entre deux missions non pris en compte

Plus de vies familiales et sociales...

L'**UFAP UNSa Justice** a expliqué que pour faire face à cette situation, bien souvent, il était question de diminuer des escortes 2 en 1 (2 agents), sur toutes les bases Prej de Nouvelle Aquitaine.

L'**UFAP UNSa Justice** a complété ces propos en indiquant que pour le prej de Bordeaux, dont la particularité est d'acheminer tous les jours de la semaine, nombre de détenus du CP Gradignan au TJ de Bordeaux (service Palais), que la réduction de cet effectif (3 agents au lieu de 5) était la solution permettant également d'honorer tous ces rajouts de missions récurrentes. Les agents, bien souvent au nombre de 3, continuent d'assurer les présentations (Comparutions Immédiates) du TJ de Libourne mais également le transport des détenus de l'UHSA (Cadillac) et de l'UHSI, à destination du TJ de Bordeaux. Sécuritairement, c'est de plus en plus compliqué pour ces agents et qui plus est, finissent de plus en plus tard sur le TJ de Bordeaux, de part une lenteur judiciaire. Pour rappel en 2019, un effectif de 5 agents avait été décidé en groupe de travail en 2019 pour le « service Palais » du prej de Bordeaux.

L'**UFAP UNSa Justice** a informé la Direction des propos tenus par le Directeur ESP lors de ces déplacements sur les différentes bases, à savoir, que les agents étaient « **corvéables du lundi au vendredi. Voire même le samedi...** ».

Le Directeur ESP en arrive même à ne pas ou ne plus répondre aux différentes sollicitations de notre organisation syndicale.

La Direction a confirmé la surcharge de travail (EJ) suite au COVID mais également du fait d'une surpopulation pénale actuelle qui concerne tous les établissements de la région. Que le référentiel n'était plus en phase, par rapport à 2019.

L'**UFAP UNSa Justice**, qui porte la voix des Personnels, a fait savoir que le dialogue social tendait peu à peu à se rompre et qu'il serait vivement opportun qu'un groupe de travail avec les différentes OS représentatives et la direction, soit remis en place début 2023.

A plusieurs reprises, l'**UFAP UNSa Justice** a rappelé à la Direction que ce référentiel EJ découlait ni plus ni moins, d'une charte des temps nationale et d'une doctrine nationale et qu'il n'était pas entendable que celui-ci ne soit plus en phase. La Direction a pris acte de toutes ces problématiques réelles et nous a confirmé qu'un groupe de travail serait mis en place début d'année prochaine pour redéfinir ensemble d'un référentiel EJ.

Les Élus du CTS

L'UFAP UNSa JUSTICE, 35 ANS D'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !

